

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 décembre 2006 à 17h00

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 12 décembre 2006, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André BOHL, Président

Etaient présents : MM. BOUTRON G., BOUTTER G., DASTILLUNG JP., BATON J., HERSTOWSKI T., Mme JACQUEMIN J., KOENIG G., LONGONI JP., MAIWURM E., MAREK R., MORITZ P., SIKORSKI R., ZANN J.

Etaient excusés : MM. BOUTRON F., GAMBS A., JAGER R., KRZYZANSKI P., WOZNIAK JL. respectivement suppléés par M. TOURSCHER R., NIMESKERN M., M. TONNELIER Y., Mme FALLETTA C., Mme BAUSCH V.

M. WOLF JF. qui a donné procuration à M. MAREK R.

MM. FREY R., HOFFMANN R.

Secrétaire de séance : M. BOUTRON Gaston

Le procès verbal de la séance du 12 septembre 2006 a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

I - Affaires financières

- 1 - rachat placement de trésorerie - communication
- 2 - Décision modificative de crédit - Budget général - Rachat BTN
- 3 - Décision modificative de crédit - Budget général - Versement de subvention
- 4 - Fixation durée amortissement subventions
- 5 - Affectation résultat 2005
- 6 - Autorisation de percevoir des subventions
- 7 - Débat d'Orientation Budgétaire 2007
 - a - Budget général
 - b - Budget assainissement

II - Stade Nautique

- 1 - Contrat de maintenance du système de billetterie et contrôle d'accès du Stade Nautique
- 2 - Contrat de vérification annuelle ou quinquennale des ascenseurs et monte charge au stade nautique

III - Assainissement

- 1 - Evacuation des boues et des graisses de la nouvelle station d'épuration - Groupement de commande

PS1 : Contrat pluriannuel d'assainissement

PS2 : Projet de reconduction du chantier d'insertion du 01.01.2007 au 31.12.2007

IV - Divers et communications

I - Affaires financières

1 - Rachat placement de trésorerie - communication

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 13 juillet 2004, le conseil communautaire avait accordé à son président délégation pour effectuer des placements au mieux des intérêts de la commune.

Un placement en Bons du trésor Négociables de 700 000 € a été réalisé à échéance du 24/04/07.

Cependant, pour faire à ses engagements, le rachat de cette somme a été effectué en date du 21/11/06 par les services financiers de la Communauté de Communes du Warndt.

Acte de cette communication est donnée à M. le Président.

2 - Décision modificative de crédit - Budget général - Rachat BTN

Rapporteur : M. le Président

Suite au rachat des Bons du trésor Négociables une part des intérêts précomptés doit être restituée.

Ainsi, il est demandé au conseil communautaire de transférer la somme de 7 232.49 € correspondant au montant de ces intérêts depuis le compte 022 vers le compte 667.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

3 - Décision modificative de crédit - Budget général - Versement subvention

Rapporteur : M. le Président

Lors de sa séance du 12/09/06 le conseil communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Guerting.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT de bien vouloir autoriser le transfert de la somme de 21 836 € depuis le compte 020 vers le compte 20414 afin de procéder au versement de cette aide.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

4 - Fixation durée amortissement subventions

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au conseil communautaire d'appliquer les cadences d'amortissement des subventions suivantes tant au Budget Principal M14, qu'au Budget annexe Assainissement M 49 :

- moins de 10 000 € : 1 an
- de 10 000 à 100 000 € : 5 ans
- de 100 000 à 500 000 € : 10 ans
- plus de 500 000 € : durée de l'amortissement technique

L'amortissement des subventions induira une recette de fonctionnement supplémentaire et une dépense d'investissement. Cette incidence sera prise en compte au Budget Primitif 2007.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

5 - Affectation du résultat 2005

Rapporteur : M. le Président

Lors du vote du Budget Supplémentaire de la Communauté de Communes du WARNDT le 12/09/06, le Conseil Communautaire a affecté au compte 1068 la somme de 326 105 €.

La réforme de la nomenclature M14 impose désormais une délibération expresse pour l'affectation du résultat de fonctionnement reporté. A défaut de délibération, ce résultat sera automatiquement reporté en « résultat de fonctionnement reporté » au compte 002.

Il est demandé au Conseil Communautaire de formaliser de façon expresse l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 326 105 €, au compte 1068.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

6 - Autorisation de percevoir des subventions

Rapporteur : M. le Président

Lors de sa séance du 25/05/04, le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a autorisé la création d'un groupement de commandes pour la requalification des réseaux d'assainissement au quartier Neuland à CREUTZWALD. La ville de CREUTZWALD a été désignée coordonnateur de l'opération. Elle refacture le montant des travaux au rythme de ses débours à la Communauté de Communes du WARNDT.

Or ces travaux sont subventionnables à hauteur de 355 000 €.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter le reversement du montant des aides octroyées à la ville de CREUTZWALD calculée au prorata des réalisations.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

7 - Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : M. le Président

M. le Président présente les grandes orientations du budget primitif 2007 qui s'établissent comme suit :

A - BUDGET GENERAL

a - Fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à environ 5 676 620 €.

Les principales dépenses prévues sont :

- Services généraux :	717 870 €
- Bibliothèque :	219 510 €
- Stade Nautique :	1 065 663 €
- Voirie :	465 690 €
- Contingent Incendie :	469 200 €
- Collecte et traitement des ordures ménagères :	1 685 330 €
- Développement économique :	240 620 €
- Participation au Budget Assainissement (eaux pluviales) :	167 694 €
- Dotations aux amortissements :	287 000 €

L'arasement des bâtiments du Siège II aura des conséquences sur la taxe foncière bâtie. Les investissements réalisés par la SEE pour créer de nouveaux forages sont difficiles à estimer à ce jour.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles se répartissent sur la base du maintien du taux des 4 taxes de 2006.

- TH :	0.862
- TFB :	1.04
- TFNB :	3.81
- TPU :	7.97

Le montant de la Taxe sur les Ordures Ménagères serait fixé à 968 000 € sur la base d'une hausse du taux de 2% qui serait ainsi porté à 7.34%.

Les recettes se décomposent comme suit :

- Fiscalité (4 taxes) :	2 393 610 €
- Compensations de l'Etat (TP) :	868 485 €
- T.O.M. :	968 000 €
- Recettes du tri sélectif :	80 000 €
- DGF :	1 076 622 €
- Entrées piscine :	170 000 €

Comme les années précédentes il ne serait pas versé de dotation de compensation aux communes membres dont le transfert des charges est supérieur au transfert des recettes.

b - Investissement

La 10^{ème} tranche du réseau du quartier Bellevue sera intégrée cette année. Aucune inscription budgétaire ne vous sera présentée lors du vote du BP car depuis la réforme de la M14 en janvier 2006, ces écritures sont désormais des opérations d'ordre non budgétaires passées exclusivement par le comptable. A titre d'information, le montant des travaux d'assainissement s'élève à 244 325.55 € HT.

Le même montant se retrouvera au Budget Assainissement.

Création de l'Eurozone : 250 000 €

B - BUDGET ASSAINISSEMENT

a - Fonctionnement

Dépenses et recettes s'élèveraient approximativement à 985 000 € en maintenant le montant de la redevance d'assainissement à 0.80 € HT.
Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Le poste Dotation aux amortissements : 450 000 €
- La gestion de la station de CREUTZWALD : 220 000€

La prime d'épuration est estimée à 120 000 Euros. La CCW ne percevra plus l'aide au bon fonctionnement qui était de 60 000 € par an, soit 7.5 centimes par m³.

La participation du budget principal pour l'assainissement pluvial s'élèverait à 128 000 €.

La dette s'éteindra totalement cette année. L'annuité à verser est de 6 558.08 €.

b - Investissement

Comme précisé dans la présentation du budget général, la CCW souhaite intégrer la 10ème tranche de Bellevue. Les écritures seront passées par le comptable. Aucune inscription budgétaire n'est à prévoir.

Il est prévu d'acheter un véhicule utilitaire pour 15 000 €

Après cette présentation par M. Le Président, le débat d'orientation s'est engagé entre les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt. M. le Président indique les distinctions entre redevance (REOM) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Il précise que la REOM est calculée par foyer selon le nombre d'habitants qui le compose. De plus, les impayés sont à la charge de la collectivité ainsi que les frais de confection des rôles.

II - Stade Nautique

1 - Contrat de maintenance du système de billetterie et contrôle d'accès du Stade Nautique

Rapporteur : M. le Président

Le contrat de maintenance du système de billetterie et contrôle d'accès du Stade Nautique est arrivé à échéance le 31 janvier 2006.

La société APPLICAM à Metz, nous a fait une proposition pour renouveler le contrat du 1er février 2006 au 31 janvier 2007. Ce contrat comprend la maintenance :

- des équipements de la caisse piscine
- des terminaux de contrôle d'accès
- des logiciels

Le montant du contrat pour un an est de 4 207,03 € HT, soit 5 031,61 € TTC.

Monsieur le Président, conformément à la délégation du 14 novembre 2002, a procédé à la signature du contrat pour une durée d'un an.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

2 - Contrat de vérification annuelle ou quinquennale des ascenseurs et monte charge au stade nautique

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la réglementation concernant les vérifications périodiques des appareils de levage, il nous appartient de faire réaliser par un organisme de contrôle les appareils suivants :

- Ascenseur
- Monte handicapés
- Treuil de plongée

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 14 novembre 2002, Monsieur le Président a confié au Bureau VERITAS de SAINT JULIEN LES METZ le contrat de vérification réglementaire de l'ascenseur, du monte-handicapés et du treuil de plongée au stade nautique pour une durée de 5 ans, pour les montants suivants :

Vérification annuelle de l'ascenseur y compris établissement d'un rapport : 180.00 € H.T. soit 215.28 € T.T.C.

Vérification annuelle du monte handicapés : 115.00 € H.T. soit 137.54 € TTC
Vérification annuelle du treuil de plongée : 95.00 € H.T. soit 113.62 € TTC

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

III - Assainissement

1 - Evacuation des boues et des graisses de la nouvelle station d'épuration - Groupement de commande

Rapporteur : M. le Président

Lors de l'assemblée du 21 décembre 2005, la C.C. du WARNDT avait par avenant, prorogé d'un an le marché du transport et traitement des boues et graisses de la station d'épuration de Creutzwald afin de pouvoir procéder à une consultation conjointe avec le S.M.I.A.S.B. et être opérationnels lors de la mise en service des installations de la station d'épuration de Ham sous Varsberg.

Il est proposé au conseil communautaire de constituer un groupement de commande avec le S.M.I.A.S.B. qui aura pour objet la passation et l'exécution d'un marché en procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de trois ans avec possibilité de reconduction de 2 fois un an, conformément aux dispositions de l'article 8.VII.1 du Code des Marchés Publics.

Le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Warndt.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le pouvoir adjudicateur du coordonnateur signera le marché à intervenir et le notifiera au co-contractant retenu ; chaque membre du groupement s'assurera pour ce qui le concerne de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement seront pris en charge par la Communauté de Communes du Warndt et le Syndicat prorata de la part de marché des deux parties.

Il est demandé au Conseil de la C.C.W. de bien vouloir autoriser Monsieur BOUTTER, Vice-Président, à signer la convention à intervenir.

D'autre part, compte tenu des délais incompressibles de la procédure de consultation et de l'échéance prévisionnelle de production des premières boues de la nouvelle station d'épuration de Ham (avril), il est proposé au Conseil de prolonger de deux mois supplémentaires la durée du marché actuellement en cours avec la société SITA pour l'évacuation des boues de la station d'épuration de Creutzwald.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

PS1 : Contrat pluriannuel d'assainissement

Rapporteur : M. le Président

Plusieurs demandes de subventions ont été engagées auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse portant sur l'amélioration de la collecte, l'élimination des eaux claires parasites et sur la réalisation de travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Creutzwald.

Lors de sa réunion du 23 novembre 2006, la Commission des aides du Conseil d'Administration de l'Agence a approuvé le contrat pluriannuel s'y rapportant.

L'Agence s'engage à apporter son concours financier pour la réalisation du programme de travaux ci-après énoncé :

<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant total des travaux (€ HT)</i>	<i>Montant retenu par l'Agence (€ HT)</i>	<i>% d'aide</i>	<i>Montant d'aide (€)</i>
Amélioration de la collecte	1 215 000	1 215 000	40	486 000
Elimination des eaux claires parasites	1 460 000	1 460 000	40	584 000
Réhabilitation prétraitements	120 000	120 000	40	48 000
Totaux en €	2 795 000	2 795 000	/	1 118 000

Le financement s'échelonnera sur la période quadriennale 2007-2010 selon l'échéancier suivant :

	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Montants totaux (€)	730 000	730 000	607 500	727 500	2 795 000
Montants retenus (€)	730 000	730 000	607 500	727 500	2 795 000
Aides (€)	292 000	292 000	243 000	291 000	1 118 000

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

PS2 - Projet de reconduction du chantier d'insertion du 01.01.2007 au 31.12.2007

Rapporteur : M. le Président

L'ASBH propose à la Communauté de Communes du Warndt la reconduction du chantier d'insertion du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 pour 14 bénéficiaires du RMI et 6 jeunes âgés de moins de 26 ans. Le type de public, les objectifs et les moyens sont identiques à ceux du chantier d'insertion actuellement en cours.

Le budget prévisionnel s'élève à 301.916 € dont 284.260 € de frais de personnel.

Le financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Aide de l'Etat CUCS	9.600 €
- Aide D.D.T.E.F.P. C.N.A.S.E.A. emplois aidés	186.970 €
- Aide de la C.C.W.	37.500 €
- Aide du Département de la Moselle pour le tutorat, les visites médicales	50.240 €
- Produit et participations diverses	12.554 €
- ACI	5.052 €

Il est proposé au Conseil de la Communauté de communes du Warndt d'émettre un avis favorable à ce projet et d'accorder l'aide de 37.500 € sollicitée et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec l'A.S.B.H. et tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18h10.